

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024

Numéro de version 11

Révision: 13.12.2024

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté
Eau déminéralisée
aqua
eau

· Nanoforme
· SVHC

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- | | |
|--|--|
| 4.1 Description des mesures de premiers secours | Aucune mesure particulière n'est requise. |
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Pas de traitement spécifique requis. |

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - Moyens d'extinction:
*Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée*
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - Équipement spécial de sécurité:
*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*
 - Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|--|--|
| · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Pas nécessaire. |
| · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Aucune mesure particulière n'est requise. |
| · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure). |
| · 6.4 Référence à d'autres rubriques | <p>Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p> |

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- | | |
|---|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Aucune mesure particulière n'est requise.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles. |
| · Préventions des incendies et des explosions: | |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités | |
| · Stockage: | Aucune exigence particulière. |
| · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: | Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. |
| · Indications concernant le stockage commun: | Ne pas stocker avec les aliments.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles. |
| · Autres indications sur les conditions de stockage: | Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
 - DNEL Néant
 - PNEC Information non disponible

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024

Numéro de version 11

Révision: 13.12.2024

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté
Eau déminéralisée
aqua
eau

· Remarques supplémentaires:	(suite de la page 2) <i>Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.</i>
· 8.2 Contrôles de l'exposition	<i>Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.</i> <i>Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.</i>
· Contrôles techniques appropriés	<i>Sans autre indication, voir point 7.</i>
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
· Protection des mains:	<i>Pas nécessaire.</i>
· Matériau des gants	-
· Temps de pénétration du matériau des gants	-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· État physique	<i>Liquide</i>
· Couleur:	<i>Incolore</i>
· Odeur:	<i>Inodore</i>
· Seuil olfactif:	<i>Non déterminé.</i>
· Point de fusion/point de congélation:	<i>0 °C</i>
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>100 °C</i>
· Inflammabilité	<i>Non applicable.</i>
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Supérieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Point d'éclair:	<i>Non applicable.</i>
· Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
· pH	<i>5-7</i>
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
· Dynamique à 20 °C:	<i>0,952 mPas</i>
· Solubilité	
· l'eau:	<i>Non déterminé. Entièrement miscible</i>
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Voir chapitre 12 Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur à 20 °C:	<i>23 hPa</i>
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	<i>1 g/cm³</i>
· Densité de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Aspect:	
· Forme:	<i>Liquide</i>
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	<i>Non déterminé.</i>
· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Masse moléculaire	<i>18,02 g/mol</i>
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024

Numéro de version 11

Révision: 13.12.2024

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté
Eau déminéralisée
aqua
eau

· Explosibles désensibilisés	néant
------------------------------	-------

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
· Par voie orale:
· Par voie cutanée:
· Par inhalation:
Effet primaire d'irritation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications toxicologiques complémentaires:
Toxique pour la reproduction:
11.2 Informations sur les autres dangers Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Information non disponible
Toxicité aquatique:
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Coefficient de partage (*n*-octanol/eau) non défini.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024

Numéro de version 11

Révision: 13.12.2024

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté
Eau déminéralisée
aqua
eau

	(suite de la page 4)
· Code déchet:	Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
· Emballages non nettoyés:	Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.
· Recommandation:	Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas incinérer un emballage fermé.
· Produit de nettoyage recommandé:	Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	ACTIVE
· Proposition 65	
· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:	la substance n'est pas comprise
· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:	la substance n'est pas comprise
· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:	la substance n'est pas comprise
· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:	la substance n'est pas comprise
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	la substance est comprise
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	la substance est comprise
· Australian Inventory of Chemical Substances	la substance est comprise
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	la substance est comprise
· Korean Existing Chemical Inventory	la substance est comprise
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	la substance n'est pas comprise Non concerné
· Catégorie SEVESO	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)	la substance n'est pas comprise
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)	la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC	la substance n'est pas comprise

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024

Numéro de version 11

Révision: 13.12.2024

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté
Eau déminéralisée
aqua
eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- | | |
|--|--|
| · Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. | <i>Non concerné</i> |
| · Service établissant la fiche technique: | -
<i>voir Rubrique 1</i> |
| · Contact: | - |
| · Date de la version précédente: | <i>Voir Rubrique 1</i>
25.10.2022 |
| · Acronymes et abréviations: | <i>RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer</i>
<i>ICAO: International Civil Aviation Organisation</i>
<i>ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</i>
<i>IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods</i>
<i>IATA: International Air Transport Association</i>
<i>GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals</i>
<i>EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i>
<i>CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)</i>
<i>DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)</i>
<i>PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)</i>
<i>LC50: Lethal concentration, 50 percent</i>
<i>LD50: Lethal dose, 50 percent</i>
<i>PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic</i>
<i>SVHC: Substances of Very High Concern</i>
<i>vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative</i> |
| · * Données modifiées par rapport à la version | |